

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015

Etaient présents : MMES MEVOLHON – MOREAU – SIRUGUE – SOUILLOT.
MM.BANDI – JACQUET – FORT – REIS.

Excusés : Mme. BERTHAUD Sylviane procuration à M.BANDI Lionel
M.GUIRAO Fernand procuration à M.JACQUET Patrick
M.JOURDHIER Alban procuration à Mme MOREAU Myriam
M.MOUTRILLE Michel procuration à Mme SIRUGUE Corinne

M.GUIDOT Pierre

Etaient absents : Messieurs DESCOURVIERES Alain et BELOT Baptiste.

Secrétaire : M.REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20h35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2015

Le Maire indique que le nom de M.BELOT a été omis de la liste des présents au conseil du 28 Mai dernier. L'oubli sera rectifié. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le SICECO nous a adressé en date du 8 Juillet un devis pour le remplacement des 2 derniers ballons « fluo » existant sur la commune. Le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter ce point à l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

I – COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE SAONE »

Adhésion au 10^{ème} programme de réhabilitation des assainissements non collectifs (A.N.C) :

Comme indiqué lors du conseil municipal du 28 Mai dernier, le maire a souhaité intégrer la commune d'ESBARRES au 10^{ème} programme de réhabilitation des assainissements non collectifs (A.N.C) en lien avec l'Agence de l'Eau et la communauté de communes « Rives de Saône ». Le service environnement de la Communauté de Communes a présenté le dispositif lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 11 Juin dernier à la salle des fêtes. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Une délibération est nécessaire pour acter notre adhésion. A l'unanimité le conseil décide d'adhérer à ce programme de réhabilitation des ANC en partenariat avec l'Agence de l'Eau et « Rives de Saône ».

Rapport CLECT du 4 Juin 2015 :

Ce document a été adressé avec la convocation à la présente réunion à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Le maire expose que le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 24 Juin 2015, le rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 Juin 2015 sur la réévaluation des charges transférées à l'occasion de l'intégration de la commune de Brazey en Plaine le 1^{er} Janvier 2014. La procédure fixée par le législateur (article 1609 nonies C du code général des impôts) prévoit que le rapport de la CLECT, pour être pris en considération pour le calcul de l'attribution de compensation des communes concernées par les transferts de charges, doit être approuvé par une majorité qualifiée de communes membres (les 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population). Le Conseil Municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois à compter du 4 juin 2015 sachant que le contenu ne peut être amendé. En

définitive, le conseil municipal dispose d'une alternative : approuver le rapport, ou le refuser. L'absence de délibération entraînera une acceptation tacite.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce rapport.

Adhésion de principe au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cote d'Or) Val de Saône Vingeanne :

Le maire rappelle que suite à la mise en œuvre de la Loi ALUR et le désengagement des services de l'Etat, l'instruction des autorisations des droits des sols reviendra à la commune d'ESBARRES à partir du 1^{er} Janvier 2017. La création d'un service mutualisé en lien avec la communauté de communes « Rives de Saône » et le PETR Val de Saône Vingeanne est en cours. Ce service serait chargé de la procédure d'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme. L'adhésion à ce service ne modifierait en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Le coût pour notre collectivité est encore à affiner ; tout dépendra de la structuration au 01/01/2017 et du nombre d'adhérents.

La clé de répartition financière proposée serait la suivante :

- 2€ / habitant de droit d'entrée (1 seule fois).
- 1 part fixe correspondant à 60% du budget du service (/habitant)
- 1 part variable selon le nombre d'actes réalisés sur l'année (40% du budget total).

A l'unanimité le conseil valide le principe de cette adhésion.

FONDS DE PERIQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.I.P.C) :

Suite à la conférence des Maires de la Communauté de Communes « RIVES DE SAONE » qui a eu lieu le 12 Juin dernier, le Maire informe le Conseil Municipal que le montant du FIPC, reversement 2015 est de 178 801€ pour l'ensemble intercommunal soit 50% de moins par rapport à 2014. Le montant du reversement pour la commune d'Esbarres est estimé à 3705€.

Au regard des critères fixés par l'Etat, l'intercommunalité n'est plus éligible au FIPC et risque de ne rien percevoir en 2016 si l'effort fiscal agrégé de la communauté de communes ne correspond pas à celui fixé par le législateur. L'intercommunalité deviendrait alors contributeur. Après une rapide analyse de cette variation, la communauté de communes a décidé de confier à un cabinet de Conseil spécialisé en finances et fiscalité locales, une mission d'étude du territoire et d'optimisation afin de redevenir éligible au FIPC dans les années à venir.

II – POINT TRAVAUX

Les travaux de la décharge « au quartier neuf » ont été réalisés. La dépose du bac à huiles usagées est à organiser. Une demande est en cours auprès du service environnement de la Communauté de Communes. La commission des travaux réfléchira à un éventuel aménagement de cet espace.

Aménagement Rue Ste Anne, bornage :

Afin de lancer les travaux d'aménagement du chemin dans le prolongement de la Rue Ste Anne, permettant le passage du camion de ramassage des ordures ménagères, la commune se heurte à la disparition des bornes sur les 2 parcelles agricoles qui jouxtent ce chemin. Un bornage à l'amiable n'est pas envisageable car il n'a aucune valeur juridique. M. Hugues FORT a sollicité un devis auprès d'un géomètre pour effectuer un nouveau bornage. Le coût s'élève à 1488€. Le géomètre préconise une prise en charge pour partie de cette somme par la commune, ce à quoi le Maire s'oppose formellement, la disparition de ces bornes n'étant pas du fait de la commune mais des agriculteurs exploitants qui ont

cultivé au-delà des limites prévues d'une part et, qu'en son temps (remembrement) la commune a déjà payé sa quote-part, d'autre part.

Le Maire soumet au vote du Conseil les questions suivantes:

Est-il nécessaire de procéder à un bornage ? 7 voix pour et 1 abstention.

La commune doit- elle participer financièrement au coût de ce bornage ? 7 voix contre et 1 voix pour.

M. Hugues FORT souhaite une réponse sur une base juridique (texte de loi...), le Maire prendra attache auprès des services compétents afin d'apporter une réponse précise aux propriétaires concernés.

Cages de foot zone de détente :

Lors du dernier conseil, il a été évoqué le remplacement des cages de foot obsolètes de la zone de détente. Au regard du montant du devis, ce remplacement a été reporté.

Toutefois, il existe des cages de foot inutilisées qui se trouvent sur l'aire de jeux de la Nivelles. Le Maire propose de déplacer ces cages de foot sur la zone de détente. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

III – MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET

Pour le repas du 13 Juillet au soir, 150 inscriptions ont été enregistrées, enfants compris. Les tarifs fixés par l'O.M.F sont de 15€ pour les adultes et 8€ pour les enfants. Apéritif offert par la commune. Le show laser est prévu pour 23h puis bal sous chapiteau.

Le 14 Juillet après midi, traditionnelle loterie des dames et distribution de glace aux enfants à partir de 16h30.

Le 15 Juillet à midi, étape des cyclistes membres de » ALTERNATIBA. Accueil par les élus et l'O.M.F.

Le 8 Août « Nuits des étoiles » organisée par l'association « CYGNUS 21 » et animée par Pierre CAUSERET.

Le vide grenier est toujours prévu pour le 13 Septembre 2015 mais se pose la question de l'organisation. Le conseil sera sollicité pour aider à l'organisation (planning).

IV – ACCEPTATION REMBOURSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Suite à des modifications du contrat d'assurance, notre assureur GROUPAMA, nous adresse un remboursement de 170,48 €.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte le remboursement accordé.

V – DEVIS SICECO

Suite à un entretien en mairie le 19 Mai dernier, le SICECO nous a adressé un devis pour changer les 2 derniers ballons « fluo » existant sur notre commune et anticiper le remplacement de 20 points lumineux les plus vétustes et pour lesquels des réparations ne sont plus envisagées. Pour mémoire notre commune s'est inscrite en vue d'un programme de rénovation de l'ensemble des candélabres de notre village en partenariat avec le SICECO (cf conseil du 2 Avril 2015), une opération en 2 tranches : une sur 2016 et une sur 2017.

Pour le changement des 2 ballons et le remplacement de 20 points lumineux, le devis s'élève à 3 323,28€ (coût restant à la charge de la commune), opération subventionnée à 60%.
Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Départemental nous informe, par courrier reçu en date du 8 Juillet 2015, de l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 129,26€ pour l'acquisition de 8 panneaux d'entrée d'agglomération, pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD20 et l'acquisition de 3 panneaux dynamiques de vitesse, soit 30% de l'ensemble de ces dépenses.

- Monsieur le Président du Conseil Départemental nous informe également en date du 8 Juin dernier qu'une première tranche de travaux sera réalisée au cours du 2^{ème} semestre 2015 sur la RD20G entre ESBARRES et AUBIGNY EN PLAINE.

- Monsieur le Maire de BRAZEY EN PLAINE nous a transmis un arrêté concernant la route d'ESBARRES récemment rénovée. La vitesse est limitée à 50km/h à compter du 25 Juin 2015 et la circulation interdite à tout véhicule supérieur à 3,5T (sauf engin agricole).

- Le Maire a repris contact avec M. Dominique JOUFFROY architecte en charge du dossier de l'Eglise. Le dossier avance comme prévu pour une phase administrative à l'automne.

- Les nouveaux panneaux d'affichage ont été installés le long du mur du bâtiment technique communal. Les anciens panneaux seront déposés et installés à l'entrée de la zone de détente. Il faudrait réfléchir à la pose d'un panneau pour l'affichage libre à côté de l'affichage officiel de la Mairie.

- Cet après-midi, le Maire et le Premier Adjoint ont reçu en Mairie, Madame Anne-Catherine LOISIER Sénatrice de la Côte d'Or. Différents sujets ont été abordés. Les projets de l'équipe pour le mandat en cours. Madame LOISIER a visité le Pôle scolaire et la salle multi activités et nous a félicités pour la qualité de nos équipements et l'entretien de notre commune. A sa demande nous lui avons remis une copie de notre dossier de subvention concernant les aménagements PMR pour l'étage de la salle multi-activités pour une éventuelle participation sur sa réserve parlementaire.

- M. Nicolas REIS nous fait part d'observations soulevées par les riverains du chemin qui conduit au cimetière, concernant la vitesse des véhicules qui empruntent cette voie. Comment réduire la vitesse ? Faut-il prévoir un aménagement ? A voir avec la commission des travaux.

Rappel : le vendredi 10 Juillet à 18H salle des Fêtes, formation sur l'utilisation du défibrillateur et premiers secours dispensée par M. Richard PRIN Pompier au C.P.I de Brazey en Plaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.